



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ostensoir, conservé dans l'abbaye Sainte-Foy de CONQUES-EN-ROUERGUE (Aveyron)

Le préfet de la région Occitanie,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 septembre 2018,

VU le document complété par la Communauté des Prémontrés, représenté par le prieur frère Cyrille DEVERRE, en date du 18 septembre 2018, portant adhésion à l'inscription,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant dont la photographie est annexée au présent arrêté :

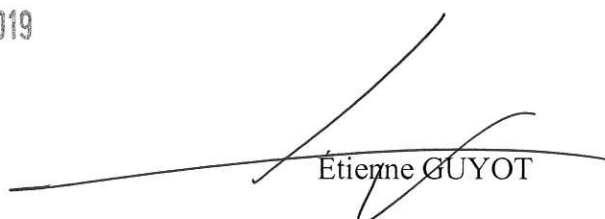
- **Ostensoir**, 1895, hauteur : 84,5 cm, largeur : 42 cm, diamètre : 26 cm (au niveau du pied), en argent doré, émaux multicolores, gemmes, technique : argent doré, ciselé et fondu, émail, orfèvre : Thomas-Joseph Armand-Calliat

conservé dans l'abbaye Sainte-Foy de Conques et appartenant à la communauté des Prémontrés, abbaye Sainte-Foy - 32320 CONQUES-EN-ROUERGUE (Aveyron).

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : le préfet de la région Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le - 9 JAN. 2019


Étienne GUYOT

Annexe à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du - 9 JAN. 2019
de l'ostensoir appartenant à la communauté des Prémontrés, Abbaye Sainte-Foy, sur la commune de
CONQUES-EN-ROUERGUE (Aveyron)

